

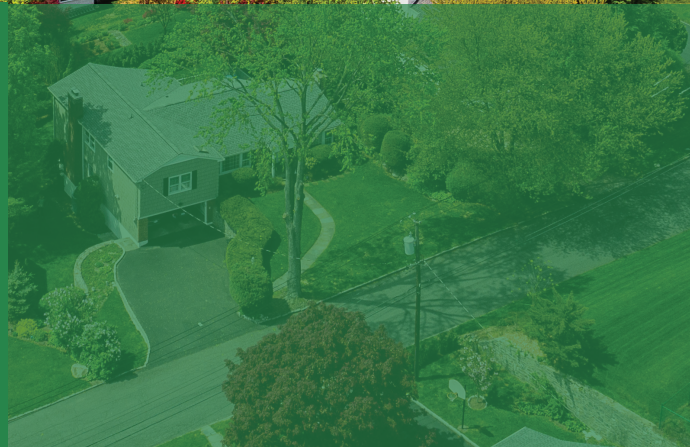


# Lignes directrices pour la réalisation d'une étude arboricole

SERVICE DE GESTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA VILLE DE DIEPPE

Les lignes directrices suivantes ont pour but d'aider les propriétaires d'arbres ainsi que les arboriculteurs, spécialistes de l'entretien des arbres, forestiers ou autres experts reconnus dans l'entretien des arbres à réaliser des études arboricoles pour appuyer les demandes de certificat d'autorisation à la Ville de Dieppe. Un certificat d'autorisation est nécessaire pour tous travaux pouvant affecter la santé des arbres dans les limites de la ville de Dieppe. Afin de procéder à l'analyse des projets de façon efficace, la soumission de rapports suffisamment détaillés est essentielle au processus d'émission des certificats.

Les informations suivantes sont données à titre indicatif afin de guider l'expert conseiller dans l'élaboration de l'étude arboricole. Chaque situation demande un niveau de détails différent. Certaines des informations demandées peuvent ne pas s'appliquer. La Ville peut également demander toute autre information jugée pertinente.



Dieppe



## INFORMATIONS REQUISES PAR LE DEMANDEUR

### Coordonnées du propriétaire du lot

La demande doit contenir les coordonnées du propriétaire du lot ainsi que le NCB ou le NID sur lequel les arbres sont situés.

### Coordonnées de l'entrepreneur qui réalise les travaux

Si un entrepreneur est embauché pour réaliser des travaux, fournir ses coordonnées et une description des responsabilités respectives sur le chantier.

### Emplacement des arbres à enlever ou des zones boisées

Fournir un croquis ou un plan détaillé avec une indication de la localisation des arbres de plus de 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP, mesuré à 130 cm du sol) à couper. Dans le cas d'un regroupement d'arbres, une forme libre peut être dessinée sur le plan avec la mention «boisé». Si la coupe d'arbre est prévue en raison d'un projet d'aménagement ou de construction, veuillez l'indiquer également sur le plan.

### Raisons du demandeur pour l'enlèvement

Indiquer dans le formulaire la raison de la coupe ou de la demande.

1. **À des fins de construction**, exemple nouvelle maison, agrandissement, aménagement paysager, installation d'une piscine, etc.
2. **Sécurité**, exemple l'arbre pose un risque pour la sécurité des occupants ou du public. Précisez le problème.
3. **Dommage à la structure**. Si le propriétaire croit que l'arbre cause des dommages à une structure. Veuillez en indiquer la raison. Une évaluation technique pourrait être requise.
4. **L'arbre est en déclin** et son entretien n'est plus viable.

### Renseignements sur les arbres à planter proposés (s'il y a lieu)

Le demandeur peut fournir de l'information sur les arbres à planter en guise de remplacement en fournissant un plan indiquant l'emplacement et l'essence d'arbre proposée pour chacun des arbres à planter. Pour les exigences minimales de plantation en guise de remplacement, veuillez vous référer à l'arrêté E-1 ou contactez la municipalité pour plus d'informations. Certaines restrictions sur les essences d'arbres sont à considérer, notamment les espèces envahissantes et certaines essences pouvant affecter les infrastructures.

Les essences natives de l'est du Canada sont privilégiées, mais d'autres essences horticoles peuvent être autorisées. Des informations complémentaires pour guider le choix d'arbres à planter sont disponibles sur demande.

### Confirmation et consentement pour les arbres en limite de propriété

Le demandeur doit fournir le consentement qu'un représentant de la Ville peut accéder à la propriété pour compléter l'étude arboricole. Dans le cas des arbres situés entre les limites de propriété, le consentement des propriétaires voisins est requis.

### Déclaration volontaire

Le demandeur déclare que les informations fournies sont vraies et atteste que toute fausse information peut être passible d'une amende en vertu de l'arrêté E-1 sur les arbres.

# INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARBORICULTEUR

## Description de l'arbre ou du boisé

Description de l'essence, le DHP ainsi que la hauteur de l'arbre. Une mesure de la taille de la couronne peut aussi être pertinente à fournir. Si plusieurs arbres sont présents, les informations peuvent être regroupées sous forme de tableaux.

## État de la couronne et forme de croissance

Indication du pourcentage de la couronne dont les branches et le feuillage sont vivants. La forme de croissance peut être décrite en utilisant la clé de détermination de la forme développée par la Northern Hardwoods Forest Institute<sup>1</sup> ou le formulaire standard d'évaluation des risques de la Société Internationale d'Arboriculture<sup>2</sup>. Indiquer également toute information pertinente sur l'intégrité structurelle (ruptures de branches, indices de faiblesse structurelle, fissures, unions faibles, pourcentage de bois mort, etc.).

## État ou indice de vigueur des arbres

Indication sur la santé du feuillage, des branches, des racines et la vigueur de l'arbre. La vigueur peut être décrite en utilisant la clé de détermination de la vigueur développée par la Northern Hardwoods Forest Institute ou le formulaire standard d'évaluation des risques de la Société Internationale d'Arboriculture.

## Photo

Ajouter une photo de l'arbre et de toute partie pertinente à l'analyse de la demande. Par exemple: signes de pourriture, apparence de champignons, signes de parasites, etc.

## Description du peuplement pour les zones boisées si applicable

Dans le cas de regroupement d'arbres de 10 cm de DHP, une description générale des conditions du peuplement incluant la dominance et co-dominance, présence ou absence de succession, conditions de drainage apparentes ou terres humides potentielles, signes de déclin, etc.

## Recommandations de l'arboriculteur

L'arboriculteur peut indiquer ses recommandations quant aux opportunités de conservation, des traitements sylvicoles pouvant corriger des problématiques ou la meilleure façon de procéder à l'enlèvement de l'arbre. L'arboriculteur peut également guider le demandeur dans le choix des arbres à planter en guise de remplacement.

## Plan des tracés utilisés pour l'inventaire dans les zones boisées

Pour les superficies d'un demi (0,5) hectare ou plus en zone boisée, fournir un tracé GPS du trajet utilisé pour l'inventaire ou la méthode d'échantillonnage systématique utilisée.

## Localisation des arbres

Pour les arbres de plus de 30 cm de DHP, fournir l'emplacement géographique (latitude, longitude) de chacun des arbres évalués par l'étude arboricole. L'information peut être fournie sous forme de couche d'information géographique ou ajoutée dans le tableau d'information sur les arbres. Pour les arbres entre 10 et 30 cm de DHP, indiquez leur position seulement lorsqu'il s'agit d'arbres isolés. Pour les zones boisées, un polygone tracé avec un GPS est requis.

## Mesures de protection des arbres proposées

Si des arbres sont conservés sur le site, indiquer quelles seront les mesures de protection pour minimiser les dommages aux branches, tronc et racines. Tous travaux, circulation, entreposage de matériaux pouvant affecter la zone de protection doit être considéré. La zone de protection minimale des racines est définie comme l'aire au sol à partir du tronc d'un arbre et est proportionnelle à son diamètre selon les ratios suivants:

Diamètre (DHP)	Rayon de la zone de protection
(cm)	(m)
10-29	2,0
30-49	3,0
50-59	3,5
60-69	4,0
70-79	4,5
80-89	5,0
90 et plus	5,5

## Renseignements supplémentaires

Ajoutez tout renseignement supplémentaire jugé pertinent ou requis par la Ville.

## Réglementation fédérale et provinciale

Indication de toute loi ou norme fédérale ou provinciale à suivre concernant l'emplacement du site, notamment la présence d'espèce vulnérable, la présence de terres humides ou de zone tampon pour des terres humides.

## Date de l'évaluation

Date à laquelle l'étude arboricole a été complétée sur place.

<sup>1</sup> Pelletier, G., D. Landry and M. Girouard. 2016. A Tree Classification System for New Brunswick. Version 2.0. Northern Hardwoods Research Institute. Edmundston, New Brunswick.

<sup>2</sup> [https://www.isa-arbor.com/education/resources/BasicTreeRiskAssessmentForm\\_Print\\_2017.pdf](https://www.isa-arbor.com/education/resources/BasicTreeRiskAssessmentForm_Print_2017.pdf)



## ARBRES JL

425, rue Champlain, NB E1A 2P2  
TÉL.: (506) 555-5555  
COURRIEL: [ArbresJL@gmail.com](mailto:ArbresJL@gmail.com)

**PROPRIÉTÉ:** Mme Josée Bellefeuille, 50, rue Boisée, Dieppe, NID 12345678.

**ARBRE:** Érable à sucre, DHP 53 cm, 14 m de hauteur

**NATURE DES TRAVAUX:** Demande pour couper un arbre.

**CONDITION:** La première branche principale à 3 mètres du sol présente des signes de pourriture. Des fructifications fongiques sont présentes à la fois à cette union et à la base de l'arbre. Voir les photos jointes. La semaine dernière, au cours d'une tempête, une grande partie secondaire de la tête la plus au nord (24 cm de diamètre) a cédé et est tombée. La couronne est manifestement en déclin, les branches ayant commencé à dépérir à partir de la cime. Il y a environ 25 à 30 % de bois morts dans l'arbre et il est évident qu'il présente des signes de stress. Les nouvelles branches et feuilles sont toutes de taille très réduite. L'arbre est situé près des aires de jeux des occupants.

**RAISON DE LA DEMANDE: 2 – risque pour les occupants**

**RECOMMANDATION DE L'ARBORICULTEUR:** Il est de notre avis que cet arbre est admissible à une coupe en vertu de l'arrêté sur les arbres. À notre avis, la structure de cet arbre n'est pas solide, comme le démontrent l'union de l'écorce, la pourriture à l'union et à la base, et la chute récente d'une branche. La propriétaire prévoit planter un arbre de remplacement selon les normes de l'arrêté sur les arbres. Le nombre d'arbres minimal sur le lot devrait être de 3 en raison de la façade de 28 mètres. Deux autres arbres sont encore présents et en bonne santé sur la propriété.

Jacques Leblanc  
Arboriculteur certifié ISA #1253847



## ARBRES JL

425, rue Champlain, NB E1A 2P2  
TÉL.: (506) 555-5555  
COURRIEL: [ArbresJL@gmail.com](mailto:ArbresJL@gmail.com)

**PROPRIÉTÉ:** M. Georges Cormier, 22, Place de l'Érable, NID 87654321  
**INVENTAIRE DES ARBRES:** 4 arbres touchés par le projet, voir le plan de site fourni.

Arbre #	Essence	DHP (cm)	Condition	Raison
1	Peuplier faux tremble	36	Cet arbre a perdu la majorité de ses feuilles et penche à un angle de 40 degrés au-dessus du garage. Il y a deux ans, les voisins ont creusé un mur de soutènement à un pied de la base et, ce faisant, ils ont peut-être sectionné des racines. Cet arbre n'a pas de structure solide et il est manifestement sur le déclin. Cet arbre est en mauvais état. Mesures à prendre: Demande d'enlèvement, demande de permis et frais ci-joints.	4
2	Érable à sucre	44	Cet arbre a une couronne complète et est en bonne forme. Il y a peu de bois mort et il n'y a pas de faiblesses structurelles significatives. L'état de cet arbre est moyen à bon. Mesures à prendre: Arbre à protéger	
3	Épinette bleue	66	Cet arbre présente peu de bois mort et une couronne quelque peu clairsemée. Il y a peu de problèmes structurels. Dans le passé, cet arbre a été fortement taillé pour apporter de la lumière au jardin, mais les propriétaires souhaitent le préserver et le remettre en bonne santé. Cet arbre est dans un état moyen. Mesures à prendre: Arbre à protéger	
4	Orme	78	Cet arbre présente du bois mort, mais une couronne saine et vigoureuse, ainsi qu'une bonne intégrité structurelle. Cet arbre penche très légèrement, mais il est encore possible de le maintenir. Cet arbre est dans un état moyen. Mesures à prendre: Nous souhaitons préserver	

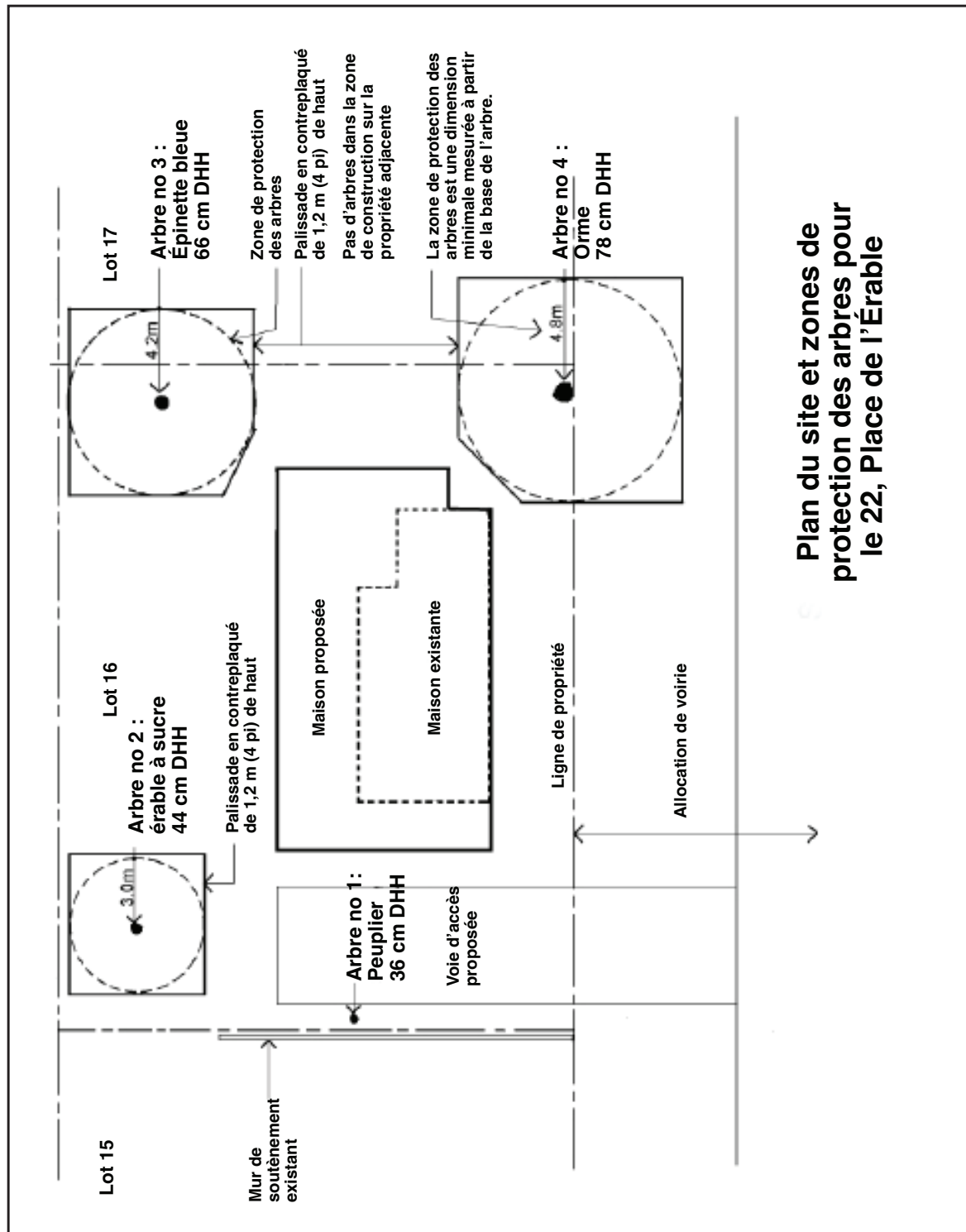
### Mesures de protection proposées:

Arbre #	Mesures de protection
1	Il est demandé de couper cet arbre.
2	Érable à sucre: La fertilisation des racines en profondeur sera effectuée avant la construction. Avant la construction, une clôture de 1,2 m de haut sera installée autour de l'arbre à une distance minimale de 3 m mesurée à partir de la base de l'arbre. Aucun matériau ne sera stocké à l'intérieur ou contre la palissade, et un panneau sera accroché sur le côté le plus visible pour indiquer la zone de protection de l'arbre. De plus, un paillis de bois sera déposé dans la zone située entre la palissade et l'allée afin de s'assurer que le mouvement des machines n'affecte pas la percolation de l'eau dans le sol.
3	Épinette bleue: La fertilisation sera effectuée selon le même calendrier que celui indiqué pour l'arbre no 2. Une clôture de 1,2 m de haut sera mise en place selon le même calendrier que ci-dessus à 4 m de la base de l'arbre. Là encore, aucun stockage de matériaux ne sera autorisé dans la zone de protection des piétons, et un élagage léger sera effectué à la fin de la période de construction.
4	Orme: La fertilisation se fera selon le même calendrier que celui indiqué ci-dessus, et la clôture de 1,2 m de haut sera également installée selon le même calendrier que celui indiqué ci-dessus. La clôture s'étendra à 4,5 m de la base de l'arbre. Cet arbre sera également élagué après la période de construction.

Si les mesures de protection des arbres décrites ci-dessus sont mises en œuvre telles qu'elles sont décrites, je suis d'avis que les arbres ne subiront aucun dommage. De plus, avec l'aménagement paysager prévu dans la cour arrière, les arbres ne subiront pas de changement de niveau excessif, puisque du gazon sera posé et qu'une seule plate-bande sera creusée dans le coin nord-est de la parcelle arrière.

Jacques Leblanc Arboriculteur certifié ISA #1253847

# EXEMPLE D'UNE ÉTUDE ARBORICOLE POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION



Plan du site et zones de protection des arbres pour le 22, Place de l'Érable

Source:

<https://www.toronto.ca/services-payments/building-construction/tree-ravine-protection-permits/how-to-apply-for-a-tree-or-ravine-permit/>